Calvados (14) : pour obtenir des papiers, il usurpe l'identité d'un réfugié

03/02/2017 à 23h21

Un Soudanais de 34 ans a été condamné mardi 31 janvier 2017 par le tribunal de grande instance de Caen (Calvados) pour avoir usurpé l'identité d'un autre réfugié afin d'obtenir des papiers.

Le mercredi 14 décembre 2016, un Soudanais de 34 ans essaie d'obtenir des papiers pour être reconnu comme réfugié, à la préfecture de Caen (Calvados). Cela permet d'être en règle sur le territoire pour six mois, renouvelables.

Sous le patronyme d'un véritable réfugié, il produit une photo qui ne lui ressemble pas. De plus, il a du mal à reproduire la signature la signature comme sur le document. Les fonctionnaires donnent l'alerte.

Au commissariat, on s'aperçoit qu'il s'est brûlé le bout des doigts à l'acide. "Tout le monde dit qu'il faut effacer ses empreintes digitales avant d'arriver, explique-t-il lors de sa garde à vue. Tout le monde fait comme ça !"

Confondu, il a répondu de tentative d'obtention de faux documents et de prise du nom d'un tiers, mardi 31 janvier 2017, en audience correctionnelle au tribunal de Caen.

Ces deux délits distincts valent au trentenaire, absent à l'audience, trois mois de prison avec sursis.

La Manche libre